

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE501 (Rect)

présenté par

M. Fuchs, M. Fanget, Mme Gatel, M. Joncour, M. Frédéric Petit, M. Wasserman, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Garcia, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

I. – À l’alinéa 75, après les mots :

« enseignement supérieur, »

insérer les mots :

« la mobilité internationale des jeunes, ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 76, après les mots :

« enseignement supérieur, »,

insérer les mots :

« la mobilité internationale des jeunes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d’ériger le renforcement de la mobilité internationale des jeunes et des talents comme priorité sectorielle de l’aide publique au développement, au même titre que le

renforcement de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires.

Le présent projet de loi consacre la réciprocité des Volontariats de solidarité internationale qui pourront désormais se faire de l'étranger (hors Union européenne) vers la France. A travers cette disposition, il est pleinement reconnu que la mobilité internationale est une composante à part entière de l'aide publique au développement, notamment la valorisation et le renforcement des programmes de mobilité internationaux, à la fois de la France vers l'étranger et de l'étranger vers la France. Il est aussi essentiel de préciser que cette mobilité est à la fois en direction des jeunes et des étudiants mais aussi des professionnels et des talents. C'est pourquoi, il est proposé dans le présent amendement de consacrer cette reconnaissance en explicitant l'importance de la mobilité dans le Cadre de partenariat global.